

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°96-279 du 11 Juillet 1996

chargeant Monsieur Sahidou DANGO-NADEY,
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat
et de l'Urbanisme de l'intérim de Mon-
sieur Emmanuel GOLOU, Ministre des
Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique
pour compter du 7 Juillet 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars
1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouver-
nement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 7 Juillet 1996, Monsieur Sahidou
DANGO-NADEY, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urba-
nisme est chargé de l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et
de l'Hydraulique pendant l'absence de Monsieur Emmanuel GOLOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 11 Juillet 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 CC 2 HAAC 2 PM 4 SGG 4 MMEH-
MEHU 6 AUTRES MINISTERES 15 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-